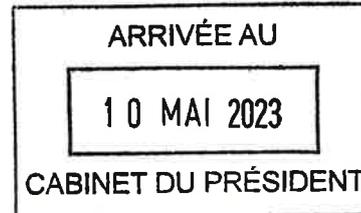


Commission Permanente  
15 mai 2023

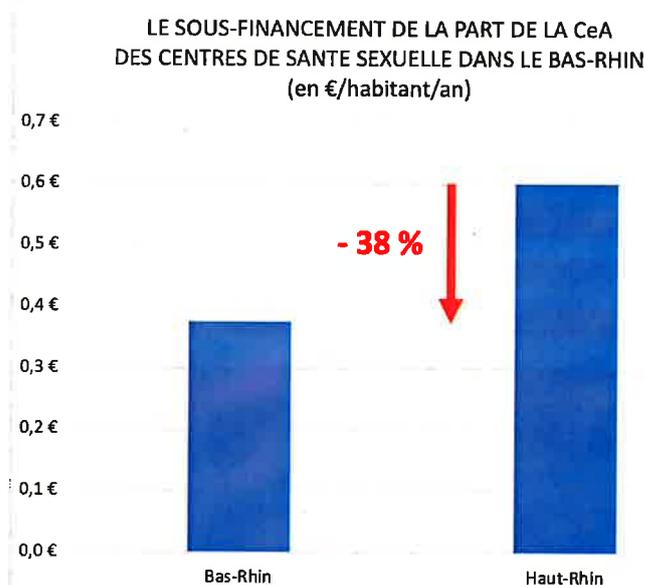
AMENDEMENT



Rapport N° CP-2023-4-5-3  
N° applicatif 5669

**Exposé sommaire - Harmoniser les financements des centres de santé sexuelle**

En l'état actuel, la CeA finance près de 40% moins les centres de santé sexuelle du Bas-Rhin que ceux du Haut-Rhin.



Cet héritage est issu des différences de choix politiques des anciens conseils départementaux. Avec la création de la CeA, chaque alsacien et chaque alsacienne doit désormais pouvoir bénéficier de la même politique publique. Cet amendement propose d'engager la CeA dans un travail d'harmonisation visant, entre autres, à aligner le financement du Bas-Rhin sur celui du Haut-Rhin.

**Amendement**

**APRES :** (PAGE 2 - 3e paragraphe)

" Ces crédits sont répartis entre chaque bénéficiaire, selon le détail précisé en annexe 1 jointe au présent rapport, et seront prélevés sur l'opération P1120001(65-6568-411). "

**AJOUTER :** " Cette répartition fait état d'un financement par habitant inférieur de près de 40% dans le Bas-Rhin en comparaison avec le Haut-Rhin. Un travail d'harmonisation par le haut s'engagera d'ici 2024 pour garantir l'équité d'accès à des centres de santé sexuelle de chaque Alsacien et chaque Alsacienne. "

Amendement déposé par M. Florian Kobryn pour le groupe Alsace écologiste, citoyenne et solidaire.



Florian Kobryn